



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents excusés : Manuel HENOCQUE (Pouvoir de vote donné à Christian HERBET), Frédéric CHIVOT (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2017

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire informe que selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser, avant le vote du budget, par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2017 il était inscrit 159 816€ au chapitre 21 (dépense d'investissement) et chapitre 20 (subvention d'équipement versée).

Pour rappel, il a été mandaté 64 922,74€ en 2017.

Le maire demande l'autorisation de mandater :

- L'achat du défibrillateur pour 1 285€ TTC

Et d'engager les projets suivants :

- Nouvelles illuminations de Noël
- Pose d'un enrobé en prolongement du trottoir entre les logements sociaux rue du commandant André Dodart et le n° 1 rue de la fontaine pour 1 152€ TTC.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à mandater et engager ces dépenses d'investissement.

3 - Projet Urbain Partenarial pour le lotissement les coteaux de Plachy

Concernant le permis d'aménager déposé par BDL Promotion et afin de prévoir les frais de viabilisation du lotissement, un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été rédigé avec le lotisseur, celui-ci a été visé par les services de l'Etat.

La convention a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement sise sur la parcelle ZI 47. Les équipements concernent le raccordement de l'opération envisagée aux réseaux publics d'eau potable, d'assainissement et la jonction de la voirie au rond-point qui dessert au droit la départementale 8 et la départementale 162.

Le montant prévisionnel total des travaux qui sera pris en charge dans un premier temps par la commune est de 98 601.10€ HT.

Le lotisseur s'engage à rembourser à la commune 50% de ce montant dès le début des travaux puis l'autre moitié à l'achèvement des travaux.

Le maire ajoute qu'à titre d'équité pour les futurs propriétaires il est prévu une période de 60 mois d'exonération de la taxe d'aménagement.

Le maire soumet la convention aux membres du conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention présentée.

#### 4 - Projet de convention de remise d'ouvrage entre la SANEF et la commune

Conformément à la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire et à la loi du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art, le groupe SANEF a réalisé un recensement des conventions de rétablissement pour l'ensemble des ouvrages présents sur son réseau autoroutier.

Informés, le maire et monsieur Christian Herbet se sont rendus sur place afin d'évaluer les éléments d'ouvrage d'art qui seraient remis à la collectivité.

Suite à cette visite sur le terrain, de nouvelles problématiques se posent (qui doit signaler les tunnels, qui entretient les voiries d'accès à l'autoroute, qui doit entretenir les canalisations pluviales avant et sous l'ouvrage et la végétation sur l'entrée/sortie des tunnels, des plans sont-ils disponibles?).

Le représentant de la SANEF n'a pas su répondre à ces questions, le maire propose de reporter la délibération car trop d'éléments manquent pour décider de ces reprises.

Le conseil approuve. Une réunion sur sites avec la société SANEF est prévue le 1er février 2018.

#### 5 - Modification du tableau des effectifs de la commune

Le maire informe que madame Edwige Joron, actuellement adjoint technique territorial, peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté et rejoindrait ainsi le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint technique territorial et en créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification.

## 6 - Rétrocession équipements et voirie lotissement de la Peupleraie

Suite à la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017 le service voirie de la communauté de communes a été contacté afin de connaître leurs préconisations quant à cette reprise.

Avant de statuer, il va être demandé au lotisseur un plan de recollement, les plans des réseaux et voirie, les certificats de conformité, les essais et rapports télévisés sur réseau.

## 7 - Questions et informations diverses

- Le maire présente au conseil municipal un dossier de commémoration de l'accident de deux trains militaires le 4 juin 1918 à Prouzel. Cette manifestation organisée par monsieur Philippe Mélen se déroulerait les 3 et 4 juin 2018 essentiellement sur la commune de Prouzel. Monsieur Mélen sollicite une subvention de la commune Plachy-Buyon au titre de l'organisation de la manifestation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant que la manifestation ne concerne pas la commune de Plachy-Buyon, décide à l'unanimité de ne pas soutenir financièrement le projet de commémoration.
- Le maire présente un devis de l'ordre de 500€ HT établi par Romain François concernant la taille d'arbustes dans le virage du chemin menant à Hébécourt, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.
- Le maire présente à l'assemblée un devis pour l'animation musicale lors du marché de printemps du groupe Bamby's Band d'un montant de 700€. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis.
- Le maire informe qu'un broyeur a été loué afin de broyer tous les végétaux issus des élagages et coupes d'arbre qui étaient entreposés. Il a fallu 4 journées de travail, les copeaux ont été placés aux pieds des massifs et plantations sur la commune. Le broyeur a été loué au prix de 180€ HT par journée.
- Le maire donne lecture d'un vœu rédigé par le conseil départemental destiné à l'Etat et qui dont l'objectif est de donner la possibilité à d'autres mairies que celles déjà équipées de pouvoir délivrer des cartes d'identité. Depuis que les communes ont perdu ce service de proximité les administrés doivent maintenant se déplacer dans des mairies parfois éloignées et les délais ne sont pas du tout raccourcis en raison des délais de rendez-vous qui peuvent parfois aller jusqu'à 2 mois.
- Le dernier pointage de l'INSEE indique qu'il y a 924 habitants à Plachy-Buyon au 1er janvier 2018.
- La commune de Laucourt a adressé un courrier de remerciement à toutes les communes qui l'ont soutenue, sa situation financière est maintenant stabilisée.
- Le bureau d'étude SOCOTEC a remis deux rapports concernant la faisabilité au niveau accessibilité et sécurité incendie quant au projet de création d'une micro-crèche au bâtiment communal situé 6 rue du commandant André Dodart. Ce projet est réalisable et va permettre de finaliser le dossier avant de rencontrer la CAF et de rédiger un cahier des charges quant aux travaux à prévoir.

- Un devis a été demandé à la communauté de communes pour réaménager le petit rond point situé dans le lotissement de l'Orée ainsi que pour refaire la chaussée Brunehaut (situé en frontière de la commune d'Hébécourt).

Le devis pour la réfection du rond point de l'Orée s'élève à 4 270.66€ TTC, il est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le devis d'aménagement de la chaussée Brunehaut s'élève à 37 694,95€ TTC (qui serait pris en charge pour moitié par la commune de Plachy-Buyon et l'autre moitié par la commune d'Hébécourt), les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas engager ces travaux car cette chaussée n'est pas empruntée par les habitants de Plachy-Buyon et ne servirait qu'aux usagers du manège hippique de la commune d'Hébécourt.

- Le maire fait part d'une correspondance de la communauté de communes qui a conventionné avec Initiative Somme afin d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire, renseignements disponibles en mairie ou auprès de la communauté de communes.
- Lecture est faite des lettres de remerciements quant aux colis des aînés qui ont été distribués par le CCAS.
- Jean-Michel Salon demande s'il est prévu de réparer le point lumineux du lampadaire qui a été cassé au niveau de la boulangerie rue des Clabaudois. Le maire répond que la demande a été faite auprès de la FDE80, mais ce type de matériel ne se fabrique plus, ce qui complique l'opération.
- Jean-Michel Salon revient sur le contrat de ressources qui semblerait être passé entre la métropole d'Amiens et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle. Le maire explique que c'est une démarche qui avait été engagée en 2017 par le syndicat, l'idée était de signifier à la métropole que le syndicat améliore la qualité des nappes en épurant les eaux usées. Ainsi il était proposé à la métropole de participer financièrement à l'opération. Cette proposition a été validée par Amiens tant que la compétence assainissement appartiendra au syndicat, pour une somme globale de 67 500€.
- Christian Herbet demande de réfléchir dès à présent au recrutement d'un renfort ponctuel pour le service technique à partir du mois d'avril 2018.
- Christian Herbet informe que la signalisation concernant la nouvelle réglementation de vitesse dans le hameau de Buyon a été mise en place.
- Jean-Luc Hermant a remarqué que les bornes incendie de la commune avaient été numérotées à la peinture noire, cela aurait dû être fait en blanc comme le prévoit la réglementation.
- Jean-Luc Hermant était présent au contrôle de l'installation gaz de l'église, il a été repéré une petite fuite, le nécessaire va être fait.
- Jacques Lemoine demande s'il est possible de demander au propriétaire du 2 rue de la Fontaine de poser des gouttières à sa descente de toit coté rue. En effet quand il pleut l'eau de la toiture tombe directement sur le trottoir obligeant les piétons à marcher sur la route. Le maire va écrire au propriétaire.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h25.